



Mon employeur a-t-il le droit de ?

Par **ukstriker**, le **24/04/2012 à 03:13**

Bonjour, rnrnMa question est simple : j'ai l'impression que mon employeur prépare mon licenciement même si je ne peux l'affirmer à coup sûr. Toujours est-il que j'ai une accumulation de faits que je trouve très étranges. Je suis cadre dirigeant dans une société française et j'ai eu à subir des décisions étranges récemment : rnrn- alors que j'étais convié à une réunion de l'ensemble des personnes effectuant le même boulot que moi de par le monde, on m'a dit que mon voyage était annulé pour raisons budgétaires et que mon supérieur hiérarchique s'y rendant, cela suffirait, sauf qu'une personne moins gradée que moi dans la hiérarchie a pu s'y rendre alors qu'elle n'était pas prévue au départ, rnrn- 2/3 mois plus tard, on a fait pression sur mon responsable hiérarchique pour qu'il me donne une évaluation globale pour l'année dernière signifiant que je n'avais pas atteint mes objectifs alors que lui voulait me mettre une note disant que je les avais globalement atteints, rnrn- 1 mois plus tard, en ayant une discussion avec le big boss de ma branche d'activité qui entretemps était devenu mon boss direct, il me demande d'annuler la commande de mon nouveau véhicule alors qu'on m'avait validé ceci peu de temps auparavant ; à une réunion 2 mois plus tard, il me demande si je l'ai fait et je lui réponds que non et que je verrai ; là, je viens d'apprendre qu'il est passé par la DRH pour faire annuler cette commande ; rnrn- le point ci-dessus pourrait faire sourire si je n'interrogeais pas cette personne depuis un certain temps sur la validation de certains investissements auprès du comité exécutif du groupe, validation dont j'ai besoin pour lancer des achats pour mener à bien un projet que je mène et pour lequel on m'a donné l'accord ou que je demande à ce que l'on discute du fait de prendre plutôt des CDI au lieu d'intérimaires pour le même projet car j'estime que nous courrions le risque de requalifications de contrat intérim en CDI, rnrnBref, je pourrais multiplier les exemples mais ça sent le roussi et je voudrais savoir ce que je devrais faire. Par exemple, pour l'exemple du véhicule, j'ai envoyé un email à la DRH demandant des explications puisque je n'avais pas donné mon accord. rnrnMerci de votre aide,

Par **pat76**, le **24/04/2012** à **16:45**

BonjourrrrrnVous notez bien tous ces faits qui vous parraissent anormaux et qui vous serviront en cas de licenciement, de prouver devant le Conseil des Prud'hommes, que celui-ci avait été préparé de longue date.